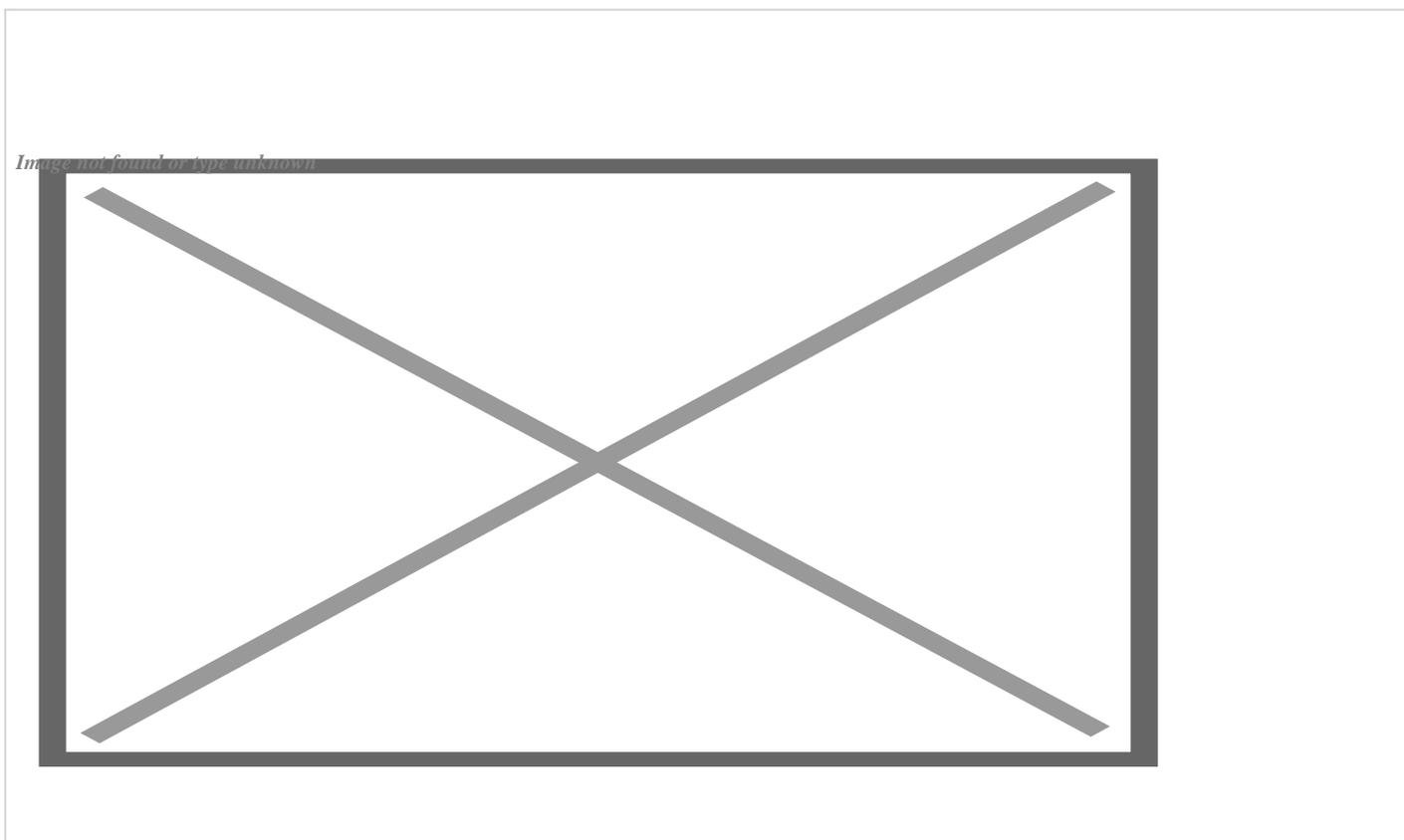


Cuba accorde un registre sanitaire conditionnel au Nasalferon Alfa 2b



La Havane, 9 mars (RHC) Le Centre d'ingénierie génétique et de biotechnologie de Cuba (CIGB) a annoncé samedi l'octroi d'un registre sanitaire conditionnel au Nasalferon Alfa 2b pour traiter les maladies respiratoires aiguës, y compris le Covid-19.

La licence a été autorisée par le Centre de contrôle des médicaments, des équipements et des dispositifs médicaux (Cecmed) pour cette solution nasale contenant de l'interféron alpha 2b humain recombinant, qui s'est avéré très efficace chez les patients infectés par le SRAS-Cov-2, à l'origine du Covid-19.

Après avoir évalué le dossier, l'organisme cubain de réglementation Cecmed a conclu que le Nasalferon répondait aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité nécessaires à l'obtention de l'enregistrement sanitaire conditionnel.

Selon la description, ce médicament a des actions biologiques en tant qu'antiviral et immunomodulateur, et est indiqué pour la prophylaxie temporaire de l'infection par le SRAS-CoV-2 chez les personnes âgées de 19 à 80 ans, présentant un risque élevé d'exposition au virus, telles que le personnel de santé, les

contacts des cas suspects ou confirmés, et les voyageurs.

L'administration par voie nasale d'interféron alpha 2b humain recombinant repose sur le fait que les cellules épithéliales nasales constituent la première barrière défensive lors de l'exposition humaine aux particules virales atteignant la muqueuse nasale.

Les effets bénéfiques de l'interféron humain recombinant alpha 2b administré par voie nasale sont dus à son interaction avec les populations de cellules régulatrices présentes dans la muqueuse des voies respiratoires supérieures, et sont amplifiés par les mécanismes qui s'y produisent.

L'enregistrement sanitaire conditionnel est la possibilité d'utiliser le produit sur le territoire national et à l'étranger, et une condition pour obtenir son enregistrement lorsque toutes les conditions requises sont remplies, et n'est accordé qu'à la fin de l'essai clinique de phase III.

Cette autorisation permet l'utilisation du médicament, car sa qualité et sa sécurité ont déjà été démontrées (Source:PL).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/349396-cuba-accorde-un-registre-sanitaire-conditionnel-au-nasalferon-alfa-2b>



Radio Habana Cuba